

Avis n° 2015/04-06
relatif à l'accréditation de l'Institut national d'études
supérieures agronomiques de Montpellier
ex Centre international d'études supérieures en sciences
agronomiques (Montpellier Sup Agro) à délivrer des titres
d'ingénieur diplômé

Objet

Dossier A : *Renouvellement, à compter du 1er septembre 2015, de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé dans deux spécialités « Agronome à vocation générale» et « Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud », en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue*
Renouvellement, à compter du 1er septembre 2015, de l'habilitation à délivrer le diplôme de spécialisation « Innovations dans les systèmes agricoles et agroalimentaires du monde », en formation initiale sous statut d'étudiant
Dossier E : *Demande d'extension à la voie de la formation par apprentissage des diplômés d'ingénieur dans les deux spécialités « Agronome à vocation générale» et « Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud»*

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu la demande présentée par le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques,
- Vu le rapport établi par René-Paul MARTIN-DENAVIT (rapporteur principal), Dominique PAREAU (membre de la CTI), Gabriel PELLE et Sylvie CHEVALET (experts), Charles GATEAU (expert élève ingénieur), présenté lors de la séance plénière du 14 avril 2015,

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier – dénommé « Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques » jusqu'au 8 février 2015 - est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'agriculture, constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation.

Cet établissement, dont le nom d'usage est Montpellier Sup Agro, a été constitué le 1er janvier 2007 par la fusion de l'École Nationale Supérieure en Sciences Agronomiques de Montpellier, du Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes de Montpellier, de la Section des Industries Agroalimentaires des Régions Chaudes de l'École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires de Massy et du Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac.

Montpellier Sup Agro est l'une des composantes majeures du pôle agronomique de Montpellier lequel, constitue, dans son domaine, l'une des plus puissantes concentrations en matière de recherche et de formation.

En 2014, 576 élèves étaient en formation d'ingénieur. Le flux annuel pour l'ensemble des trois formations pour lesquelles Montpellier Sup Agro est habilitée à délivrer le titre d'ingénieur est d'environ 200.

Un effectif équivalent est inscrit dans les formations de licence professionnelle, de master et en doctorat (223 doctorants). Le total des inscrits, en inscription principale, est 1231.

L'Institut déploie également une offre soutenue en formation continue.

Caractéristiques globales

L'enseignement dispensé s'appuie notamment sur 78 enseignants chercheurs, 26 enseignants consultants à temps partiel, 47 ingénieurs pédagogiques et 345 vacataires. L'école dispose de 230 personnels ATOS.

Les vacataires extérieurs assurent 35 % des heures de formation. Pour les élèves ingénieurs, 20 % des heures sont réalisés par les professionnels.

Les locaux sont répartis sur deux campus et l'Institut dispose de 54 000 m².

NB : le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Évolution de l'institution

La Commission prend acte du décret n°2015-52 du 6 février 2015 qui modifie le nom de l'établissement mais aussi les règles de gouvernance : diminution des effectifs des différents conseils et durée des mandats des membres portés de 3 à 4 ans.

La Commission constate que l'Institut a démontré de larges progrès, en particulier en réponse à la grave dégradation de sa situation financière. Les recommandations de la CTI exprimées en 2009 ont été suivies partiellement ou totalement, sauf celle relative à la diminution forte des années de césure :

Ensemble de l'Institut :

- poursuivre l'intégration déjà bien engagée des établissements fondateurs de Montpellier Sup Agro dans l'objectif de définir une culture identitaire : recommandation suivie avec un délai. La démarche n'est pas complète et reste à poursuivre.
- Revoir le mode d'attribution des crédits ECTS et les rendre capitalisables : recommandation suivie mais il reste à supprimer les demi ECTS.
- délivrer le supplément au diplôme : recommandation suivie
- mettre en conformité les maquettes de diplôme : recommandation suivie

Spécialité « Agronome à vocation générale » :

- Développer des activités transversales dans les options : à poursuivre
- Augmenter le nombre d'étudiants étrangers inscrits : Suivie
- Diminution des années césure en conformité avec les recommandations de la CTI : Non suivie
- Améliorer quantitativement et qualitativement l'accès au premier emploi grâce à l'observatoire des métiers : Poursuivre les efforts.

Spécialité « Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud » :

- Qualité du recrutement : Suivie
- Diminution des heures encadrée : Suivie mais à maintenir
- Augmentation des activités d'apprentissage des langues vivantes : Suivie
- Renforcement enseignement informatique : Des efforts à poursuivre
- Amélioration de la maîtrise de l'accès aux premiers emplois : Poursuivre les efforts

Année de spécialisation « ISAM »

- Clarification du positionnement par rapport à la spécialité SAADS : Suivie

Formations

Spécialité « Agronome à vocation générale »

en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Il s'agit de former des ingénieurs généralistes dans les différents secteurs d'emploi des cadres de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la gestion des ressources naturelles et des territoires.

Après une première année de tronc commun, la formation propose une seconde année comprenant un semestre d'approfondissement (3 dominantes) et un semestre d'ouverture (7 parcours) puis une troisième année d'option (il y a 11 options proposées). Pour l'Institut ce grand nombre d'options se justifie pour optimiser l'emploi/niches. La variabilité des inscrits est forte : de 5-10 élèves à 30-40.

Points forts de la spécialité :

- -Un positionnement fort et reconnu de l'Ecole
- -Le recrutement
- -L'adossé recherche, la participation des professionnels, et les mobilités internationales en amélioration

Points faibles

- Les années de césure demeurent en trop grand nombre
- Le pourcentage de SHS est faible
- La faiblesse des effectifs dans certaines options du fait du grand nombre de celles – ci
- L'employabilité à 3 mois est faible

Spécialité « Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud »

En formation initiale sous statut étudiant

L'objectif de ce cursus est de former des futurs cadres pour les pays du Sud en vue de contribuer à leur développement agricole et agroalimentaire. Ces ingénieurs sont à l'interface entre les agriculteurs, leurs organisations, les acteurs de l'entreprise et des filières de commercialisation, des différentes institutions territoriales et de la puissance publique.

Il s'agit de leur donner, au-delà des compétences génériques de l'ingénieur, les compétences spécifiques suivantes :

- savoir résoudre des problèmes complexes et interdisciplinaires de développement rural et/ou de transformation agro-alimentaire en pays du Sud
- savoir interagir sur les relations entre la production agricole et la transformation des produits, en prenant en compte les enjeux de développement local et durable
- être capable de créer de la valeur ajoutée en apportant des approches et des solutions innovantes aux problèmes, en accompagnant les initiatives locales de développement, en montant de petites entreprises.

L'acquisition de ces compétences par les élèves est suivie : unité d'enseignement par unité d'enseignement et tutorat global. Il y a un système de tutorat pour les aider à s'auto évaluer.

La formation a été réformée pour assurer une meilleure progression pédagogique et permettre certaines mutualisations avec la spécialité « Agronome à vocation générale » :

- Le tronc commun de la 1^{ère} année permet de construire le socle des compétences scientifiques, techniques et citoyennes communes à tous les diplômés. Il comporte plusieurs unités en lien avec le contexte professionnel (stage collectif de 2 semaines de terrain, une semaine d'analyse, stage d'exploitation de 5 à 8 semaines)
- Le semestre S7, mutualisé avec les élèves ingénieurs « Agronome », permet d'approfondir leurs connaissances d'un champ professionnel particulier et de mettre l'accent sur la démarche projet.
- Le semestre S8 est réalisé en interne ou en mobilité académique ; il est orienté vers le développement agricole et agroalimentaire au Sud. Il se termine par un stage d'assistant ingénieur de 2 mois.
- La troisième année se décompose en un semestre à choix d'une option parmi 4 suivi d'un stage de fin d'études de 6 mois.
- Les enseignements transversaux de SHS et de langues se retrouvent à tous les niveaux du cursus.

Points forts :

- Un positionnement fort et reconnu de l'Institut sur ce créneau
- Une formation bien structurée avec une approche très professionnalisante.
- Une participation importante aussi bien des chercheurs que du monde professionnel à tous les stades de la formation.
- Attractivité internationale.
- Adéquation formation-emploi.

Points faibles

- Démarche compétence engagée mais à poursuivre et à mettre en cohérence avec la fiche RNCP, qui reste à fournir.
- Le pourcentage de SHS, difficile à mesurer, apparaît faible.
- Les exigences au test externe en anglais sont à accroître.

Ingénieur spécialisé en « innovations dans les systèmes agricoles et agroalimentaires du monde »

Il s'agit de former des cadres capables de concevoir ou identifier des innovations techniques et organisationnelles, analyser leur pertinence et leurs impacts, et accompagner leur développement, de contribuer à une échelle locale nationale ou globale, à la construction de politiques et programmes d'intervention pour une alimentation durable, de développer une capacité d'expertise stratégique fondée sur leur maîtrise des outils de la prospective et de l'aide à la décision.

Cette formation a ouvert ses portes pour la première fois en octobre 2011 et accueille en moyenne 10 élèves par an. L'année de spécialisation est cohérente avec les missions de l'Institut. Elle comprend 7 mois d'enseignement et 5 mois de stage.

Points forts :

- Un positionnement fort et reconnu sur ce créneau
- La présence du comité d'orientation qui permet d'ajuster la formation aux évolutions des besoins du monde professionnel.
- Une formation bien structurée avec une approche très professionnalisante.
- Une participation importante aussi bien des chercheurs que du monde professionnel à tous les stades de la formation.

Points faibles

- Le petit nombre de diplômés en emploi à l'international.
-

Synthèse de l'évaluation

1) Pour les formations existantes

La CTI a noté les **points forts** :

- Un positionnement fort et reconnu
- Une gouvernance forte, à l'écoute, qui a su prendre les problèmes à bras le corps et motiver les personnels pour des réformes majeures
- L'adossement recherche, la participation des professionnels et les mobilités internationales sont en amélioration
- L'existence des ingénieurs pédagogiques, moteur de progrès et d'innovation dans les projets de formation

Et les **points faibles** :

- les années de césure doivent strictement encadrées conformément aux recommandations répétées de la CTI.
- La démarche compétences est bien engagée mais non achevée.
- Le manque de locaux dédiés à la vie étudiante.
- La durée de stage en entreprise insuffisante pour une minorité d'élèves en spécialité « agronome », et trop courte pour tous en 2^{ème} année.

2) Pour la demande d'extension

La Commission a examiné les Demande d'extension à la voie de la formation par apprentissage des diplômes d'ingénieur dans les deux spécialités « Agronome à vocation générale » et « Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud ». Si le projet est d'ores et déjà soutenu notamment par le CFA de l'Université de Montpellier, et montre une première appropriation de la mise en place de la pédagogie spécifique de l'alternance, il apparaît qu'il ne se présente pas encore comme un vrai cursus appuyé sur une organisation pédagogique adaptée, sur une claire répartition des compétences à acquérir en centre de formation et en entreprise et sur expression claire des attentes des entreprises pour chaque spécialité. Les effectifs apprentis envisagés apparaissent trop réduits sur chacune des deux spécialités et la charge d'enseignement supplémentaire non encore appréciée.

En conséquence :

Premièrement, la Commission des Titres d'Ingénieur **émet un avis favorable au renouvellement, pour la durée maximale de 5 ans à compter du 1er septembre 2015**, de l'accréditation de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier à délivrer les titres suivants :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut national
d'études supérieures agronomiques de Montpellier »
dans la spécialité « Agronome à vocation générale »
en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue**

**« Ingénieur diplômé de l'Institut national
d'études supérieures agronomiques de Montpellier »**
dans la spécialité « **Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud** »
en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Deuxièmement, la Commission des Titres d'Ingénieur émet un **avis favorable** au **renouvellement**, pour la **durée maximale de 5 ans** à compter du 1er septembre 2015, de l'accréditation du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques à délivrer les titres suivants :

**« Ingénieur spécialisé en
Innovations dans les systèmes agricoles et agroalimentaires du monde,
diplômé de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier »**

Troisièmement, la Commission des Titres d'Ingénieur émet **un avis défavorable, dans l'état actuel du dossier**, à l'extension à la voie de l'apprentissage de la préparation des titres d'ingénieur diplômé dans les spécialités « agronome à vocation générale » et « systèmes agricoles et agroalimentaire durables au Sud ».

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Recommandations générales :

- Augmenter l'exigence au test externe en langue anglaise correspondant au niveau B2
- Limiter l'année de césure
- Augmenter la durée du stage en entreprise de 2^{ème} année.
- Mettre à disposition des élèves ingénieurs des locaux dédiés à la vie étudiante
- Bien positionner le rôle des ingénieurs pédagogiques au niveau de toutes les formations

Recommandations concernant la spécialité « Agronome à vocation générale »

- Faire aboutir la démarche compétences
- Mener une réflexion sur le nombre d'options ouvertes
- Augmenter la part des SHES
- Surveiller l'employabilité

Recommandations concernant la spécialité « Systèmes agricoles et agro-alimentaires durables au Sud »

- Faire aboutir la démarche compétences.
- Augmenter la part des SHES

Recommandations concernant la spécialisation « Innovation dans les systèmes agricoles et agro-alimentaires du monde »

- Réserver le recrutement aux seuls titulaires d'un diplôme d'ingénieur français et aux cas admis dans Références et Orientations 2012.
- Développer l'attractivité pour accroître le nombre d'étudiants
- Accompagner les diplômés dans la recherche d'emplois internationaux

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – au diplôme suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut national
d'études supérieures agronomiques de Montpellier »**
dans la spécialité « Agronome à vocation générale »

**« Ingénieur diplômé de l'Institut national
d'études supérieures agronomiques de Montpellier »**
dans la spécialité « Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud »

**« Ingénieur spécialisé en
Innovations dans les systèmes agricoles et agroalimentaires du monde,
diplômé de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier »**

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 avril 2015.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 12 mai 2015.



Le président
Laurent MAHIEU